

Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 14 janvier 2013, à 19 heures à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, la conseillère et les conseillers suivants : Denise Dubois, Rock Morin, Yvan Verville, Daniel Paquette, Michel Desrochers et Louis Proulx. Était également présente l'adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe Joëlle Rancourt.

1. Ouverture de la séance par le maire, Daniel Rancourt.

2013-01-001

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 10 décembre 2012 et de la séance extraordinaire du 10 décembre 2012;
4. Approbation des comptes à payer :
 - Liste au montant de 345 574,26 \$;
 - Liste au montant de 36 530,24 \$
5. Période de questions;
6. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de décembre 2012;
7. Demande de subvention à monsieur François Gendron;
8. Aide financière pour l'utilisation de couches lavables;
9. Fondation IGA;
10. Programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois;
11. Entente service de désincarcération – Ville de La Sarre;
12. Publication des prévisions budgétaires et du programme des dépenses en immobilisations;
13. Frais payés pour les déplacements se rapportant à la ville;
14. Adoption de la politique familiale et du plan d'action;
15. Rapport des comités;
16. Questions diverses :
 - a) Lumières parc de Colombourg (Louis Proulx);
 - b) Félicitations pour l'organisation du 5 à 7 des bénévoles et des nouveaux arrivants (Daniel Rancourt);
 - c) Soumission hockey mineur (Daniel Paquette);
 - d) Entente du service de désincarcération (Michel Desrochers);
 - e) Suivi de la fête de Noël (Louis Proulx);
 - f) Installation d'une clôture autour de la glissade au Centre Joachim-Tremblay (Louis Proulx);
17. Période de questions;
18. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 9, 16a), 16c), 16d), 15e), 15f) n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

Il y aura dispense de lecture des procès-verbaux, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu le présent procès-verbal conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2013-01-002

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2012 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2012

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 décembre 2012 et de la séance extraordinaire du 10 décembre 2012, soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

2013-01-003

4. APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Liste au montant de 345 574,26 \$;
- b) Liste au montant de 36 530,24 \$;

Adoptée à l'unanimité.

5. Période de questions

Aucune question.

6. Correspondance reçue et envoyée de décembre 2012

L'adjointe à la direction générale donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois de décembre 2012.

2013-01-004

7. DEMANDE À MONSIEUR FRANÇOIS GENDRON

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QU' : Une demande de subvention dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier soit adressée au député d'Abitibi-Ouest, monsieur François Gendron, pour nous aider à la réalisation des travaux suivants pour l'année 2013 :

Rechargement de concassé	28 000 \$
- Rue Fortin-les-Berges	
Remplacement d'un ponceau	5 300
- Chemin Ceinture du Lac	
Correctif d'asphalte	7 100
- 2 ^e -et-3 ^e rang de Colombourg	
Macadam	27 500
- Courbe rue Fortin-les-Berges (240 mètres)	

Adoptée à l'unanimité.

2013-01-005

8. **AIDE FINANCIÈRE POUR L'UTILISATION DE COUCHES LAVABLES**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QU' : Un montant maximum de 100 \$ sera versé pour l'achat de couches lavables effectué sur le territoire de l'Abitibi-Ouest, et ce, pour un achat minimum de 250 \$ de couches incluant les taxes.

QU' : Un montant maximum de 50 \$ sera versé pour l'achat de couches lavables effectué sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue, et ce, pour un achat minimum de 250 \$ de couches incluant les taxes.

QUE : Cette aide financière sera versée sur présentation de l'acte de naissance de l'enfant et de la facture d'achat.

QU' : Un montant maximum de 500 \$ pour l'année 2013 soit autorisé pour ce programme, premier arrivé, premier compensé.

Adoptée à l'unanimité.

2013-01-006

10. **DEMANDE DE PARTICIPATION PROGRAMME DE RETRAIT ET DE REMPLACEMENT DE VIEUX APPAREILS DE CHAUFFAGE AU BOIS « CHANGEZ D'AIR! »**

Considérant que les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très chères à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

Considérant que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;

Considérant que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l'Île de Montréal;

Considérant que l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGER D'AIR! » offrant une remise jusqu'à 400 \$ pour les vieux poêles et 500 \$ pour les fournaises et jusqu'à 100 \$ pour le système d'évent;

Considérant que l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5000 vieux appareils de chauffage;

Considérant que ce programme se déroule en deux phases;

Considérant que la première phase est ouverte à toute la population du Québec et se termine après avoir versé 2500 remises, ou au 31 décembre 2013, selon la première éventualité;

Considérant que la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100 \$ pour chaque poêle à bois, portant la remise totale à 200 \$ pour un retrait et à 500 \$ (poêle) ou 600 \$ (fournaise) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70% moins de particules fines;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QUE : La Ville de Macamic désire participer au programme en accordant un montant de cent dollars (100 \$) par vieil appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, jusqu'à concurrence de 5 poêles remplacés.

QUE : Le directeur général, monsieur Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale sont autorisés à signer tous les documents requis et nécessaires à l'exécution des présentes.

Adoptée à l'unanimité.

2013-01-007

11. **ENTENTE SERVICE DE DÉSINCARCÉRATION – VILLE DE LA SARRE**

Considérant que depuis l'année 2000, la Régie intermunicipale des incendies de Roussillon offre le service de désincarcération à toute la population de l'Abitibi-Ouest;

Considérant qu'une entente intermunicipale a été signée entre les vingt-deux municipalités de la MRC d'Abitibi-Ouest;

Considérant que cette entente est renouvelable tous les trois ans à moins d'un préavis de 6 mois avant la date prévue du renouvellement pour y mettre fin;

Considérant que l'entente s'est toujours renouvelée automatiquement sans préavis d'aucune municipalité, donc en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011 et se terminant le 31 décembre 2013;

Considérant que la Ville de La Sarre a décidé de se retirer sans le respect du préavis requis et qu'elle refuse de payer les factures de 2011 et 2012, et ce, même après plusieurs demandes de paiement;

Considérant que ces montants sont dus à la Régie intermunicipale des incendies de Roussillon;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : La Ville de Macamic demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire qu'il requiert de la municipalité de La Sarre de respecter l'entente et d'acquitter les montants dus concernant cette entente.

Adoptée à l'unanimité.

2013-01-008

12. **PUBLICATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS**

Attendu qu'en vertu de l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes, une municipalité peut décider du mode de distribution de ces documents;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QUE : Les prévisions budgétaires et le programme des dépenses en immobilisations pour l'année 2013 soient publiés dans le journal Info-Mak, édition du 14 février 2013.

Adoptée à l'unanimité.

2013-01-009

13. **FRAIS POUR DÉPLACEMENT ET POLITIQUE DES VACANCES**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QUE : La politique des vacances annuelles des employés et les frais attribués au kilométrage pour les déplacements soient les mêmes que la politique en vigueur de la MRC d'Abitibi-Ouest et que ceci s'ajuste en fonction des changements que la MRC d'Abitibi-Ouest pourrait apporter annuellement à ses politiques.

Adoptée à l'unanimité.

2013-01-010

14. **ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DU PLAN D'ACTION**

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, proposé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La Politique familiale et le plan d'action de la ville de Macamic soient adoptés.

Adoptée à l'unanimité.

15. **Rapport des comités**

Monsieur Yvan Verville donne des informations concernant les travaux sur les lots intramunicipaux.

16. **Questions diverses :**

2013-01-011

b) **FÉLICITATIONS POUR L'ORGANISATION DU 5 À 7 DES BÉNÉVOLES ET DES NOUVEAUX ARRIVANTS**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QU' : Une lettre de félicitations soit envoyée à monsieur Michel Desrochers pour le succès obtenu lors du 5 à 7 des bénévoles et des nouveaux arrivants qui s'est déroulé le 12 janvier 2013.

Adoptée à l'unanimité.

17. **Période de questions**

Aucune question.

2013-01-012

18. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Denise Dubois et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 19 h 50.

ADOPTÉ.

Joëlle Rancourt
Adjointe à la direction générale et
secrétaire-trésorière adjointe

Daniel Rancourt
Maire